

BÉNÉFICIEZ D'UN REMBOURSEMENT DE 300 € TTC EN PARTICIPANT À L'OPÉRATION COUP DE POUCE EDF AVEC PERGE !

en partenariat avec



MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Inscription sur le site EDF : <https://www.prime-energie-edf.fr/>
- Envoi du présent coupon complété et avec l'ensemble des justificatifs

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Cadre Contribution EDF
- Facture acquittée du matériel PERGE (faisant apparaître la référence concernée) pour une installation réalisée par un installateur RGE datée entre le 1^{er} Janvier 2026 et le 31 Décembre 2026.
- Certificat RGE de l'installateur
- Remise du bon de garantie avec les valeurs requises pour la mise en service
- RIB pour le versement par virement

MODALITÉS D'ENVOI

Date limite d'envoi de l'ensemble des éléments au 31 janvier 2027
Par mail : contact@perge.fr

Ou par courrier :

PERGE SAS
Service comptabilité
380 Av. du Président Salvador Allende
26800 PORTES-LES-VALENCE

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Le nom du RIB doit être le nom apparent sur la facture
- Un seul remboursement par facture/foyer, le bénéficiaire doit être un client particulier et majeur
- Remboursement sous réserve de réception du coupon et des justificatifs, lisibles, complets, conformes et dans les temps
- Date limite de réclamation au 31 Janvier 2027. Aucune réclamation ne sera acceptée si le dossier est incomplet ou hors délai (confirmation de réception par mail ou cachet de la poste faisant foi).

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

RÉFÉRENCES CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION

Chaudière à granulés PERGE : _____ Chaudière à bois de classe 5 PERGE : _____

- OptiPellet Connect+

- GFI

- GFI + BT

- OptiPellet Connect+
avec MiniSilo

- GFI + BTM

Détails des gammes sur notre site internet.

Les informations collectées dans le cadre de l'Offre de remboursement sont destinées exclusivement à PERGE SAS et pourront être traitées par ses prestataires dans le cadre de la gestion de l'offre de remboursement.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel n°2004-801 du 6 août 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de retrait et d'opposition des informations les concernant. Pour exercer ce droit, il leur suffit d'adresser une simple demande écrite au service marketing de la société PERGE SAS.

Les données collectées sont obligatoires pour bénéficier du remboursement. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant le traitement du remboursement de 300 € TTC seront réputées renoncer à leur participation.

Les données collectées ne seront pas utilisées par la suite à des fins de prospections commerciales par des tiers. *Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, l'entreprise PERGE SAS accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel.

